

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7367319601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7367319601>

Cette annonce a été mise en ligne le **29 mai 2024** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

MOREAU DECAPAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 25.200 euros
(anciennement 7.625 euros)

Siège social : LA ROMAGNE (49740), Rue d'Anjou - ZI de
la Noue

RCS ANGERS 350 371 548

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement le 29 mars 2024, la société "MANOEL", Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 dont le siège social est situé à LA ROMAGNE (49740), Rue d'Anjou - ZI de la Noue, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique 812 426 815 RCS ANGERS, a fait apport à la société "MOREAU DECAPAGE" de la totalité de son actif, savoir 182.892,80 euros, à charge pour la société "MOREAU DECAPAGE" de payer, en l'acquit de la société "MANOEL", la totalité de son passif évalué à 20.923,60 euros. L'actif net apporté s'est ainsi élevé à 161.969,20 euros.

Suivant décisions en date du 16 mai 2024, l'associée unique de la société "MOREAU DECAPAGE" a décidé :

- de diviser le capital social de la société "MOREAU DECAPAGE" en sept mille six cent vingt cinq (7.625) parts sociales d'un euro (1 €) chacune, en échange des cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de quinze euros et vingt-cinq centimes (15,25 €) composant son capital, à raison à raison de cent (100) parts sociales anciennes pour mille cinq cent vingt-cinq (1.525) parts sociales nouvelles ;
- d'approuver le traité en date du 29 mars 2024 portant fusion par voie d'absorption de la société "MANOEL" par la société "MOREAU DECAPAGE", aux termes duquel la société "MANOEL" a transmis la totalité de son patrimoine moyennant la création par la société absorbante de 8.400 parts sociales d'un euro (1 €) de nominal chacune, entièrement libérées ;
- en rémunération de cet apport, d'augmenter son capital de 8.400 euros, pour le porter de 7.625 euros à 16.025

euros par l'émission de 8.400 parts sociales d'un euro (1 €) de nominal chacune, entièrement libérées, assorties d'une prime de fusion de 153.569,20 euros, qui sera inscrite au passif du bilan de la Société sur le compte « prime de fusion » ;

- d'attribuer les parts sociales nouvelles à l'associé unique de la société "MANOEL", à raison de 100 part sociales de la société "MANOEL", pour 840 part sociales de la société "MOREAU DECAPAGE" ;

- que la société "MANOEL" étant propriétaire de 7.625 parts sociales de la société "MOREAU DECAPAGE", cette dernière a reçu 7.625 de ses propres titres. En conséquence, le capital de la société "MOREAU DECAPAGE" a été réduit de 7.625 euros et ramené de 16.025 euros à 8.400 euros. L'écart constaté entre la valeur nominale des parts sociales annulées et leur valeur figurant dans le traité d'apport, différence égale à 142.375 euros, a été en totalité sur le compte « prime de fusion », lequel, a ainsi été ramené à la somme de 11.194,20 € ;

- d'augmenter le capital social d'une somme de seize mille huit cents euros (16.800 €), afin de le porter de huit mille quatre cents euros (8.400 €) à vingt-cinq mille deux cents euros (25.200 €), par incorporation de pareille somme prélevée sur le poste « autres réserves » et élévation de la valeur nominale des parts sociales.

Le projet de fusion a été approuvé et la fusion est devenue définitive le 16 mai 2024, ainsi qu'il résulte des décisions de l'associé unique de la société "MANOEL" en date du 16 mai 2024 et des décisions de l'associée unique de la "MOREAU DECAPAGE" en date du 16 mai 2024.

Mention sera faite au RCS d'Angers
Pour avis.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex